

Image not found or type unknown



Puis je poser un chalet Loi stemmer

Par **patrick06**, le **16/05/2013 à 22:44**

bonjour je viens d'acheter un terrain dans un lotissement montage stemmer 21 maisons son construite il y a 18 ans,il reste que mon terrain sans maison ,apparemment je n'ai pas le droit de construire.rnpouvez vous me dire si je peux cloturer,et mettre un chalet de moins de 20 m2.et me dire si la copropriété a son avis a donner (syndic bénévole)ncordialement